

Mémorandum au Président du Conseil (18 septembre 1950)

Légende: Adressée à René Pleven, président du Conseil et ancien ministre de la Défense, cette note anonyme examine les conditions d'acceptation par la France du réarmement allemand dans un cadre européen.

Source: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, [s.l.]. Archives Jean Monnet. Fonds AMG. 6/6/2.

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe et Centre de recherches européennes, Lausanne

URL: http://www.cvce.eu/obj/memorandum_au_president_du_conseil_18_septembre_1950-fr-1fd5bd19-7b21-4168-a0e2-9a1f7077ba13.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Mémorandum au Président du Conseil (18 septembre 1950)

1. – Depuis le début des entretiens de New-York, une profonde divergence de vues sépare les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne. M. Acheson a proposé d'organiser la défense de l'Europe Occidentale en plaçant sous un commandement unique une force d'une cinquantaine de divisions qui, presque en totalité, seraient mises sur pied par la France et l'Allemagne, à raison de 20 divisions par chacun des deux pays, le surplus serait fourni par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et les autres membres du Pacte Atlantique.

De son côté, le gouvernement Français, ainsi que le gouvernement Britannique continuent de s'opposer au réarmement de l'Allemagne.

Dans cette situation, qui doit rapidement se dénouer, trois issues sont concevables : ne pas surmonter le désaccord et laisser la question en suspens – accepter la proposition des Etats-Unis, c'est-à-dire organiser la défense commune sur une base nationale – organiser la défense européenne selon la formule supranationale du Plan Schuman.

2. – Est-il possible de ne rien faire ? en d'autres termes, de poursuivre l'effort de réarmement entrepris par les pays de la communauté Atlantique, sans que l'Allemagne y apporte sa contribution ?

Tout le monde convient qu'il n'y a pas de défense efficace de l'Ouest sans participation allemande. Les charges militaires que supporte l'Europe occidentale, en particulier la Grande-Bretagne et la France sont considérables. Les événements de Corée ont amené à les augmenter encore. En France, il n'est pas possible d'aller au-delà, sans interrompre la reconstruction dont l'achèvement, au rythme actuel, exigera plusieurs années, sans réduire les investissements productifs, c'est-à-dire affaiblir notre potentiel économique, ou abaisser le niveau de vie, déjà insuffisant, d'une grande partie de la population. Dès maintenant, le réarmement risque de remettre en cause la stabilité monétaire et un effort rigoureux sera nécessaire pour éviter l'inflation.

Bien que l'effort de réarmement atteigne ainsi les limites compatibles avec le maintien de la stabilité économique et sociale, il est également évident, même en tenant compte de la contribution des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne à la défense du Continent, qu'il ne suffira pas à assurer la sécurité de l'Ouest. D'où la nécessité, pour combler l'écart entre les exigences de la défense de l'Ouest et les possibilités des pays qui y participent aujourd'hui, de recourir aux ressources de l'Allemagne. En outre, il est impensable que les Français fassent les frais et soient appelés, le cas échéant, à se battre, pour protéger le territoire allemand, cependant que les Allemands regarderaient faire et le jour venu, resteraient chez eux.

Aussi, l'expédient qui consisterait à terminer les entretiens de New-York sans prendre de décision sur la participation allemande à la défense commune n'éviterait pas que le problème ne soit à nouveau soulevé à bref délai. La participation allemande est une nécessité. Nous devons la regarder en face, et en tirer les conséquences quant à notre politique à l'égard de l'Europe et de la communauté Atlantique.

3. – Les Etats-Unis proposent d'organiser la contribution de l'Allemagne à la défense commune suivant une formule que les Français connaissent bien. C'est la formule traditionnelle des coalitions : des armées nationales coordonnées par un commandement commun. Elle comporte la reconstitution d'une armée allemande.

La France ne peut l'accepter. Nous n'avons pas subi deux guerres mondiales et pris l'initiative du Plan Schuman, pour reconstituer l'Allemagne du passé et rendre la constitution de l'Europe, c'est-à-dire l'unique solution au problème allemand, impossibles. Il y va de la sécurité de la France, de celle de la communauté des peuples libres et du maintien de la paix.

Nous gardons des souvenirs précis qui montrent, à travers les changements de la technique militaire et des situations historiques, la constante précarité et le danger de la simple juxtaposition d'armées nationales. Au moment critique, les préoccupations nationales immédiates l'emportent et la solidarité qu'on recherchait se rompt parce qu'on n'a pas pris les moyens de la réaliser. Au cours de la bataille des Nations, les unités

saxonnes changent de camp et dérobent à Napoléon la victoire. On sait la suite, la perte de l'Allemagne et l'invasion de la Prusse. En 1918, la première offensive de Ludendorff perce le front à la jonction de l'armée française et du corps expéditionnaire britannique, celui-ci pense alors à couvrir les ports de la Mer du Nord. En 1940, c'est le chef de l'armée belge qui se résout à la capitulation de son armée.

Ces exemples restent vivants dans les mémoires. Si l'organisation de la défense de l'Ouest devait se ramener à l'addition de divisions allemandes à celles des autres pays, jusqu'à la dernière minute, l'incertitude serait dans l'esprit de tout le monde, y compris des Allemands, sur l'attitude que prendraient finalement ces divisions allemandes.

4. – Ce n'est pas seulement dans le domaine militaire que le réarmement de l'Allemagne, sur une base nationale, au lieu de la sécurité recherchée installerait le soupçon et l'inquiétude en Europe occidentale. La forme qui va être donnée à la contribution allemande à la défense de l'Ouest déterminera, pour l'avenir, l'ensemble des rapports de l'Allemagne avec l'Europe de l'Ouest. Sans que les Etats-Unis semblent jusqu'ici l'avoir aperçu, elle décidera, en même temps, du succès du Plan Schuman et de la constitution de l'Europe.

Le réarmement de l'Allemagne sur une base nationale implique simultanément la reconstitution d'un Etat national allemand souverain. On ne peut pas demander aux Allemands de mettre sur pied une force militaire sans leur donner une contre-partie. La seule qui soit suffisante est la suppression des limitations que le statut actuel apporte encore à leur liberté d'action. Au lieu d'incorporer l'Allemagne à l'Ouest, comme le Plan Schuman, la proposition américaine conduit à rendre à l'Allemagne sa souveraineté.

5. – Les conséquences qui en résulteraient peuvent être aperçues dès maintenant. Obtenant, sans se lier d'une manière définitive, les avantages immédiats qu'ils espéraient du Plan Schuman, les Allemands ne verraient plus dans la réalisation de celui-ci que la contribution temporaire qu'elle exige d'eux, en faveur des charbonnages belges et français, au lieu de la mettre en balance, d'une part avec les débouchés accrus et les facilités de financement à long terme que doit leur procurer le Plan Schuman, et d'autre part, la nécessité pour les pays européens de créer une communauté supranationale où l'Allemagne fusionnée, hommes et biens, avec les autres pays retrouve des conditions d'existence normale. On irait alors à l'échec du Plan Schuman que les négociations actuelles se terminent par un désaccord irréductible ou un accord purement technique réduit au charbon et à l'acier. En tout état de cause, le Plan Schuman tournerait court au lieu d'être, comme nous le voulions avec tous ceux qui ont accepté la proposition du 9 Mai, la première étape de la réalisation d'une Europe fédérale.

6. – Les pays de l'Ouest poursuivraient alors, isolément, leur existence, ayant perdu l'espoir de surmonter leur division et leur faiblesse par la création d'une communauté qui apporte une solution positive au problème allemand. Ils vivraient dans la crainte de connaître à nouveau la fatalité historique qui a déclenché deux guerres mondiales.

En effet, l'Allemagne, sa liberté de mouvement retrouvée, réarmée, forte de sa situation géographique, d'une industrie puissante, d'une population nombreuse et disciplinée, retournerait à ses tentations traditionnelles. La possession d'une force militaire propre réveillerait dans l'âme allemande les sentiments du passé, cependant que la présence de plusieurs millions de réfugiés, dont le nombre continue d'augmenter, lui rappelle les territoires perdus et sa division actuelle. Poursuivant ses propres fins, parce qu'elle n'aurait pas été intégrée à l'Ouest, l'Allemagne ajouterait aux dangers qui, aujourd'hui, menacent la paix, les risques de son instabilité et de ses initiatives.

7. – Aussi la France ne peut accepter la nécessaire contribution allemande que dans une formule qui, en même temps, apporte une solution au problème allemand au lieu de l'aggraver. Cette formule, c'est celle du Plan Schuman. Il faut que les unités allemandes soient fusionnées avec celles des autres pays pour qu'elles ne puissent s'en séparer et être utilisées à d'autres fins que la sécurité de l'Europe de l'Ouest et de la communauté atlantique.

Pour intégrer ainsi l'Allemagne à l'Ouest, il est nécessaire, comme dans le domaine du charbon et de l'acier,

premier objet du Plan Schuman, d'instituer une Haute Autorité supranationale chargée d'organiser la création et la mise en commun des moyens militaires sur le continent. On ne peut, en effet, envisager que la Grande-Bretagne adhère à cette Haute Autorité. L'insuccès des efforts faits pour obtenir sa participation à la proposition du 9 Mai, le montre. Mais, étant donné l'importance du rôle de la Grande-Bretagne dans la défense de l'Ouest, la nécessaire association de la Grande-Bretagne et de cette Haute Autorité pour la défense serait réalisée dans le cadre de la communauté atlantique.

La compétence de la Haute Autorité s'étendrait aux hommes et au matériel. Elle comprendrait, d'une part, l'entraînement et l'organisation des effectifs, d'autre part la préparation et l'exécution des programmes d'armements, enfin, elle participerait, en ce qui concerne l'Europe de l'Ouest, à l'élaboration de la stratégie atlantique.

Cette proposition répondrait à l'alinéa 4 de l'ordre du jour contenu dans le communiqué publié le 15 au soir, à l'issue des premiers entretiens de New-York. Ce plan Schuman élargi, serait, par décision conjointe des trois gouvernements, élaboré à l'initiative de la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis participant à son élaboration.

La contribution allemande à la défense de l'Ouest étant indispensable, et le réarmement de l'Allemagne inacceptable, il ne semble pas que la France ait le choix de ne pas faire cette proposition. En en prenant l'initiative, nous apporterions à la communauté atlantique une contribution irremplaçable : la réalisation d'une Europe qui soit une force sur laquelle on puisse compter, au lieu de désunion et de faiblesse. Non seulement le résultat recherché finalement serait atteint, mais il ne serait pas retardé et compromis par l'inquiétude et le soupçon que répandrait le réarmement de l'Allemagne sur une base nationale.

8. – En même temps que cet élargissement du Plan Schuman concilierait les exigences techniques de la défense de l'Ouest et celles de la cohésion de l'Europe par la création d'une communauté continentale qui fusionne l'Allemagne et ses voisins, il donnerait à la communauté atlantique une articulation dont le manque empêche l'efficacité des organes actuels de cette communauté.

On apercevrait, alors, clairement – et cette articulation ne fait que constater la diversité historique et géographique des membres de la communauté atlantique et les liens spécifiques qui existent entre certains d'entre eux – que la communauté atlantique comprend :

- a) les Etats-Unis,
- b) le Royaume-Uni et les Dominions,
- c) les pays de l'Ouest du continent.

Cette structure, parce qu'elle correspond à la réalité devrait se retrouver dans les organismes de la communauté atlantique, afin de leur permettre de fonctionner sur des bases concrètes.

Aussi, apparaît-il nécessaire d'en dégager les conséquences avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Il devrait être, en particulier, décidé que :

- a) les organismes de défense et autres de la communauté atlantique devront être articulés sur cette base et révisés dans la mesure nécessaire ;
- b) les propositions françaises relatives à l'organisation de la défense, du financement et de la répartition des matières premières devront être examinés dans le même cadre ;
- c) au sein de la communauté atlantique, les pays de l'Ouest poursuivront, suivant les principes du Plan Schuman et à l'initiative de la France, l'effort qu'ils ont entrepris pour créer une communauté continentale.